



Formez un apprenti et bénéficiez d'une aide financière pour votre entreprise

Faciliter l'aide à l'embauche pour les entreprises, l'aide à la recherche d'emploi pour les jeunes. Tels sont les objectifs des **nouvelles mesures d'urgence** temporaires annoncées le **4 juin 2020** par Muriel Penicaud, Ministre du Travail pour stimuler le recrutement d'apprentis.

3 conditions à remplir pour bénéficier de ces aides :

- 1 • Toutes les entreprises sont désormais concernées. **Une condition cependant pour les entreprises de + de 250 salariés : satisfaire à l'obligation légale de compter 5% d'alternants parmi leurs effectifs salariés**
- 2 • Signer un contrat d'apprentissage entre **le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021**
- 3 • Recruter un apprenti préparant **un diplôme de niveau CAP jusqu'au niveau BAC+3**

À la signature du contrat, l'apprenti est âgé :

- de moins de 18 ans : aide de **5 000 €**
- de 19 ans à 29 ans : aide de **8 000 €**

Simulation pour les formations AFTRAL :

Niveau	Âge	Coût	Aide Gouvernementale	Reste à charge entreprise / an	Reste à charge entreprise / mois
Exemple CAP	16	5 290 €	5 000 €	290 €	24 €
Exemple BAC	17	5 290€	5 000 €	290 €	24 €
Exemple BAC+1	19	8 407 €	8 000 €	407 €	34 €
Exemple BAC+2	20	8 380 €	8 000€	380 €	32 €
Exemple BAC+3	21	10 331 €	8 000 €	2 331 €	194 €



Accéder au simulateur de calcul de rémunération et d'aides aux employeurs



Apprenti(e)s, quelle rémunération ?

À compter du 1er janvier 2019, **les rémunérations des apprentis bénéficient de la réduction générale des cotisations renforcées**. Elles concernent la diminution des cotisations d'assurance maladie, le chômage et la retraite complémentaire.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel permet désormais à un(e) jeune d'entrer dans une formation en apprentissage **jusqu'à 29 ans** révolus. La grille de rémunération intègre donc une tranche d'âge supplémentaire : **26 ans et plus**.

Grille de rémunération selon le Code du Travail

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
16 – 17 ans ⁽¹⁾	27%	39%	55%
18 – 20 ans ⁽¹⁾	43%	51%	67%
21 – 25 ans ⁽¹⁾	53%	61%	78%
26 ans et plus ⁽²⁾	100%	100%	100%

⁽¹⁾ % du SMIC ⁽²⁾ % du SMIC ou s'il est supérieur du salaire minimum conventionnel

Grille de rémunération selon l'accord de branche transports et activités auxiliaires

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
16 – 17 ans ⁽¹⁾	35%	47%	63%
18 – 20 ans ⁽¹⁾	51%	59%	75%
21 – 25 ans ⁽¹⁾	55%	65%	85%
26 ans et plus ⁽²⁾	100%	100%	100%

⁽¹⁾ % du SMIC ⁽²⁾ Application du Code du Travail, soit % du SMIC ou s'il est supérieur du salaire minimum conventionnel

Pour simuler le coût d'un apprenti

(rémunération, réduction charges et aides),

Pour + d'informations

0 820 825 825 (service gratuit + prix appel)

www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance

Des formations pour aller loin

aftral.com |     |  809 908 908 Service gratuit + prix appel

AFTRAL 
Apprendre et se former en transport et logistique